

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 24 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.
M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme SARRAUTE à Mme GIROTTI, Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme BAUDERE à M. BALDES, M. WINTERSHEIM à Mme DUBOURG, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

11 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL - M57

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 19 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Principal M57.

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Sens	Réelle (R) / Ordre (O)	Chapitre	Article	Libellé compte	Fonction	Montant - Dépenses	Montant - Recettes
Section d'investissement							
Dépense	R	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	020	+1 306	
Dépense	R	23	2313	Immobilisations en cours - construction	020	-1 306	
Dépense	O	041	2138	Autres constructions	01	+23 000	
Recette	O	041	2031	Frais d'études	01		+23 000
Totaux						+23 000	+23 000

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 18 septembre 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/10/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20241001-73739-BF-1-1

La Secrétaire de séance,
Madame Nadège HOLGADO



A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Holgado", written over the name of the Secretary of the meeting.

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Sarraute", written over the name of the Mayor.

